

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 146

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Convention avec l'association l'Abri Parental - Montant de la subvention 2016

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
1 30 85**

PRESENTATION

BA : SAN 000501

L'Abri Parental est une association créée en 1992 dont l'objet social est de permettre aux proches d'enfants et d'adultes hospitalisés d'être hébergés dans des conditions financières soutenables.

La proximité avec les hôpitaux marseillais de la Timone et de la Conception permet de mettre à disposition de ces familles un hébergement d'accès aisé et rapide.

Au sein de ces deux hôpitaux sont notamment situés :

- Une maternité de niveau III et un service de néonatalogie
- Un service d'urgence enfants ainsi que de nombreux services médicaux et chirurgicaux dédiés aux enfants.

Sont également concernés l'Hôpital Saint-Joseph (service de pédiatrie et de néonatalogie) et la clinique Beauregard (maternité et néonatalogie)

Ces hôpitaux ont un rayonnement régional et attirent, par la qualité de leurs interventions, de nombreux patients issus de la grande région Provence Alpes Côte d'Azur, mais également de Corse, voire de l'étranger.

L'association l'Abri Parental vient en aide à ces familles en leur proposant un service de type hôtelier, à un tarif raisonnable en fonction des ressources de la famille.

Les familles peuvent être adressées par les services sociaux des hôpitaux ou bien s'adresser directement à l'association. L'association a récemment pris contact avec les services sociaux de la Timone et de la Conception afin de formaliser ce lien.

En outre, les familles dont les proches sont hospitalisés dans d'autres hôpitaux marseillais peuvent également bénéficier de ce service.

L'association dispose de 7 unités d'hébergement (6 chambres et 1 studio) au sein d'une maison située 15, impasse Sarturan dans le 5^{ème} arrondissement à Marseille pouvant permettre d'accueillir ces familles dans de bonnes conditions. Une pièce commune permet l'échange mais également la restauration.

L'action mise en œuvre par l'association l'Abri Parental s'accorde pleinement avec l'action en matière de santé publique et notamment de protection maternelle et infantile mise en œuvre par notre Département. A ce titre, depuis plusieurs années des conventions sont signées entre l'Abri Parental et le Conseil départemental fixant le montant de la participation départementale allouée à l'association.

Depuis 2012, le Conseil départemental a fixé le montant de cette subvention à hauteur de 60 000 €. Il s'agit d'une subvention facultative versée dans le cadre d'une mission règlementaire du Département. Ce montant représente une participation au fonctionnement de l'association.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de fixer le montant de la participation financière allouée par le Département à l'association l'Abri Parental au titre de l'exercice 2016.

Le personnel comprend 2 salariées dont :

- Une chargée de mission
- Une secrétaire à temps partiel.

En 2015, 123 familles ont été reçues pour un total de 2 159 nuitées. 91% des nuitées concernent des parents d'enfants hospitalisés contre 9% pour des parents d'adultes.

La majorité des familles, soit 40% viennent de la région PACA , et de toutes les régions de France dans une proportion moindre.

Comme chaque année l'association a engagé en 2015 les travaux et réparations nécessaires à la sécurité et au bon fonctionnement de ses locaux et de ses équipements et les poursuivra en 2016.

L'Abri Parental est principalement financé par le Conseil départemental et des prestations de service.

Dans la continuité du travail de prospection et d'évaluation des besoins de son public sur le territoire marseillais engagé en 2014 et 2015, l'association souhaite voir ses projets se concrétiser en 2016.

Différentes démarches et prises de contacts sont en cours afin de mener à bien la création d'une structure d'accueil suivant le modèle de l'Abri Parental à proximité directe du CHU Nord (piste de locaux au CH Edouard Toulouse).

Les prospections ont amené l'association à l'intéresser particulièrement aux besoins concernant le secteur de la périnatalité, notamment pour un public local rencontrant une problématique de précarité et de suivi de grossesse défaillant (lien PMI).

Enfin, l'association accentuera en 2016 son rôle d'association acteur de santé en développant des supports d'information à destination de tout parent ayant un enfant hospitalisé dans un établissement de l'AP-HM à Marseille.

PROPOSITION

Afin de permettre la poursuite de l'accueil de familles d'enfants hospitalisés dans des conditions financières soutenables, il est proposé d'octroyer à l'association une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au titre de 2016, ce qui représente 75,7% des ressources de l'association.

INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental au chapitre 65, fonction 41, nature 6574 de l'exercice 2016.

N° de programme	N° d'opération	libellé	Imputation	Engagement CP
10319	1000649	Protection Infantile	65-41-6574	60 000 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à la Protection Maternelle et Infantile, la Santé, l'Enfance et la Famille, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL